



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAS SÉANCE DU 21 JUIN 2022

### INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

- Une réunion avec les directeurs opérationnels a eu lieu pour préparer la saison estivale sur l'ensemble des centres de tourisme.
- Sur les séjours jeunes, il y a encore des points à régler avec les transporteurs par rapport à la demande (trains + Autocars).
- Restauration méridienne : La lettre de mise en demeure a été envoyée en RAR et est en attente. Le délai de réponse après réception est de 1 mois. Pour rappel, la CCAS a engagé cette procédure à la suite du non-respect de paiement de la partie employeurs.
- Annonce de la reprise des voyages à l'étranger pour 2023 avec ajout de 2 séjours. Pour pallier à la sortie du dispositif des jeunes de 17 ans, une ouverture aux ayants droit de 18 ans et plus sera prévue avec une proposition de délibération en septembre 2022.

### ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Pour donner suite aux recommandations du commissaire aux comptes, un report est demandé pour l'arrêté des comptes au mois de septembre 2022. Le comité d'audit du 7 juillet 2022 finalisera le dossier. Il sera par la suite validé au prochain conseil d'administration.

### POINT FINANCIER

Les avances sur comptes courants sont versées pour les sites suivants :

- Argelès-sur-Mer pour un montant de 6000 €
- Résidence la Canebière pour un montant de 35 000 €
- Le Junka pour un montant de 27 000 €
- Le Pic de Tourmalet pour un montant de 107 000 €
- Le site Cœur de Montreuil pour un montant de 43 000 €

**FO a voté POUR** ces avances qui permettent de financer un besoin précis afin de valoriser le bien. Ces montants sont récupérés par la suite.

### CONVENTION ET PARTENARIAT

- **Cap échec édition 2022** : C'est la 19<sup>e</sup> édition de ce tournoi. C'est un événement historique et apprécié.
  - **FO vote POUR** le renouvellement de cette convention avec une participation de 15 000 €.
- **Fête de l'humanité** : Un budget prévisionnel de 36 500 € est présenté.
  - **FO a voté CONTRE**, car le salaire différé des personnels que sont les activités sociales ne doit pas permettre de financer des événements politiques tels que la fête de l'humanité.

- Il est à noter que cette délibération est néanmoins adoptée uniquement avec la voix prépondérante du Président !

## PROPOSITIONS ET PROJETS DE DÉLIBÉRATION ISSUS DES COMMISSIONS NATIONALES

- ◆ **IDCP** : Nous approuvons les comptes 2020.

Au regard des événements 2022 sur le dossier IDCP, FO Énergie et Mines exigera un bilan et audit sur le volume de bénéficiaires et sur les offres proposées actuellement par la CCAS.

- ◆ **Campagne Pauvreté (abondement de la CCAS)**

Cet abondement est basé sur les dons reçus en 2021 pour la campagne pauvreté (fédération nationale du secours populaire des électriciens et gaziers), il s'inscrit dans la convention-cadre entre la CCAS et la FNEG SP et représente 50 % des dons soit 24 488 €.

**FO a voté POUR**

- ◆ **Convention avec le club de soutien Bassirou DIARRA**

La CCAS propose d'établir une convention de partenariat entre la CCAS et Le Club de Soutien Bassirou DIARRA, dans le cadre de leur partenariat respectif avec l'AMSCID (Association Malienne de Solidarité et de Coopération Internationale pour le développement).

Dans ce cadre, la CCAS propose, en s'appuyant sur le Club de soutien Bassirou DIARRA, à 30 enfants maliens résidant en France, de 9/11 ans et 12/14 ans, de partir en vacances sur des Accueils collectifs de Mineurs de la CCAS durant l'été 2022.

**FO a voté POUR**

- ◆ **Point de situation Ukraine**

Par suite de la répartition des aides au développement validée au CA du 12 mai 2022, il reste un reliquat de 72 900 euros. Compte tenu de la situation en Ukraine, la CCAS décide de répartir ce reliquat sous forme de dons auprès de 3 associations (SPF, ESF et Croix-Rouge).

**FO a voté POUR cette répartition**

## PATRIMOINE ET DOSSIERS IMMOBILIERS

Nous votons pour l'ensemble de ces travaux présentés au comité des engagements.

- ◆ Sur le site de Signes, le remplacement des filtres et de la régulation de la piscine seront effectués.
- ◆ Une mise en place de caméras sur le site d'Andilly sera faite dans le but de compléter le dispositif initial, afin de garantir la sécurité du personnel et des résidents.
- ◆ À Manosque, le remplacement des moteurs des portes d'entrée est approuvé.
- ◆ Sur le site de Merlimont, dans le but d'une remise en conformité, le remplacement du système de sécurité incendie est validé.
- ◆ La rénovation de la toiture de Bègles est également décidée à la suite des nombreuses réparations faites, qui ne sont plus garanties dans le temps par les entreprises.
- ◆ Au domaine de Sainte Croix, les travaux, dont le remplacement de la cellule basse tension du transformateur, sont validés. Ils sont nécessaires au bon fonctionnement du site.

**Pour FO Énergie et Mines, ces travaux sont nécessaires pour assurer la sécurité des bénéficiaires. Cependant, nous demandons un bilan complet sur l'état des biens, les situations immobilières et les coûts réels pour juger de leurs pertinences.**

## Délibérations en rapport avec la société foncière de l'énergie

- **Chalon-sur-Saône** : FO a voté CONTRE l'apport du bien immobilier de la CMCAS de Bourgogne à la Foncière des activités sociales de l'énergie.
- **Munster** : FO A voté CONTRE la réalisation définitive de l'apport du bien immobilier à la Foncière des activités sociales de l'énergie.
- **Luz-Saint-Sauveur** : FO a voté CONTRE le principe de l'apport du patrimoine à la Foncière des activités sociales de l'énergie.

## Délibérations Patrimoine

- **Résidence d'Argelès-sur-Mer** : FO s'est abstenue sur le rachat du bien immobilier.
- **Argelès-sur-Mer** : FO A voté POUR la cession du bien.
- **Le Junka** : FO a voté POUR la vente des commerces.
- **Village en ville** : FO a voté CONTRE cette convention de partenariat entre la CCAS, la Foncière et Village en ville.
- **Les Saisies** : FO a voté CONTRE la constitution d'une société civile construction-vente Les Saisies.

**FO Énergie et Mines dénonce la création de la Foncière des activités sociales de l'énergie.**

**Nous demandons un audit par un organisme externe et indépendant sur le choix du modèle économique de la politique patrimoniale de la CCAS qui a abouti à la création de la S.A.S. La Foncière.**

***Prochain Conseil d'Administration le 15 septembre 2022***